



Menace de tribunal pour une dette avec Cours Minerve

Par **Chloekls**, le **17/07/2024** à **19:50**

Madame, Monsieur, Je me permets de vous contacter pour solliciter votre aide et obtenir des informations concernant une situation difficile que je rencontre avec Cours Minerve. J'ai commencé une formation dans le but de devenir aide-soignante puis infirmière, mais cela s'est avéré être une décision regrettable pour plusieurs raisons : Financement : L'école n'accepte pas le compte CPF, ce qui m'a obligé à financer moi-même la formation, mettant une pression financière considérable sur moi dès le début. Qualité des cours et suivi : Les cours étaient médiocres et le suivi inexistant, me décourageant et réduisant ma participation. Problèmes financiers et résiliation : En raison de ma maladie, j'ai rencontré de grandes difficultés financières et j'ai décidé de résilier la formation. J'ai informé le service de résiliation le 26/02/2024 et envoyé une lettre recommandée le 28/02/2024, mais elle est arrivée le 01/03/2024. Manque de soutien et poursuites : Bien que j'aie notifié l'école par mail du léger retard de ma lettre et envoyé une copie de la lettre par mail, je n'ai reçu aucune réponse. Ils ont engagé des poursuites contre moi, exigeant un paiement de 103 euros par mois pour une dette totale de presque 1500 euros. Actuellement, Cours Minerve réclame l'intégralité de cette somme et envisage de saisir le tribunal d'instance pour une injonction de payer. Cette situation est insoutenable pour moi, qui ne parviens même pas à me nourrir correctement. Je vous serais extrêmement reconnaissante de bien vouloir m'aider en m'indiquant quelles démarches je pourrais entreprendre pour résoudre cette situation. Existe-t-il des recours possibles pour obtenir un soutien financier ou juridique face à cette situation injuste ? Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.